

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Subvention relative aux études de diagnostic de la vulnérabilité dans un programme d'action prévention des inondations (RVPAPI)

au titre de l'article L. 561-3-III du code de l'environnement

Cette mesure permet le financement de diagnostics de vulnérabilité, indépendamment d'un PPRN, dès lors que l'action est inscrite dans un programme d'action de prévention des inondations (PAPI).

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION

Nom de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales :

N° SIRET :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Code postal :

Commune :

2. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

Civilité : Madame Monsieur

NOM, Prénom :

Téléphone :

Mél :

3. DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Localisation du projet :

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet :

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet :

Description sommaire du projet (notamment objectifs et résultats attendus) :

Référence du PAPI :

Action PAPI concernée :

Nombre¹ de biens faisant l'objet du diagnostic :

- Nombre de biens à usage d'habitation :

- Nombre de biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles :
(entreprise de moins de 20 salariés)

¹ défini dans la fiche action du PAPI

4. DÉTAIL ET MONTANTS DES DÉPENSES PRÉVUES ET MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE

Cf. § 6 pour le rappel des taux maximaux de financement

Le bénéficiaire récupère la TVA : Oui Non

Nature de la dépense	Montant en € <input type="checkbox"/> T.T.C ou <input type="checkbox"/> H.T. (si le bénéficiaire récupère la TVA)
	[]
	[]
	[]
	[]
	[]
	[]
	[]
TOTAL	[]
MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE AU TITRE DU FPRNM	[]

Plan de financement

Répartition par partenaires	Part en %	Montant en € <input type="checkbox"/> T.T.C. ou <input type="checkbox"/> H.T.
ETAT (FPRNM)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Région	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Département	<input type="text"/>	<input type="text"/>
FEDER	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Agence de l'eau	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres à indiquer : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autofinancement	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	100 %	<input type="text"/>

5. ENGAGEMENTS ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) :

représentant de

(Nom de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales)

demande à bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

atteste sur l'honneur :

- le cas échéant, avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente demande d'aide ;
- que les informations ou données portées dans la présente demande d'aide ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L. 113-12 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;
- que l'organisme bénéficiaire de l'aide est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables ;
- que ce projet n'a pas reçu à ce jour de commencement d'exécution, et n'aura pas reçu de commencement d'exécution avant la date de réception par l'administration de la présente demande d'aide (le commencement se détermine à compter du premier acte juridique qui lie le bénéficiaire de l'aide au fournisseur ou au prestataire : bon de commande, devis signé, engagement écrit...);

m'engage à :

- fournir au service instructeur les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier ;
- utiliser la subvention qui m'est allouée pour la mise en œuvre de l'opération mentionnée dans la partie 3 ci-dessus ;
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire ;
- accepter et faciliter les contrôles ;

suis informé(e) que :

- en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, je devrai rembourser en tout ou partie les sommes perçues, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Fait à

, le

Signature du demandeur

6. MENTION LÉGALE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous transmettez ce formulaire.

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Le calendrier prévisionnel de l'opération ;
2. Une copie de la délibération de la collectivité autorisant les études ;
3. Un Relevé d'Identité Bancaire.

RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ A UNE SUBVENTION DU FPRNM POUR LES ÉTUDES DE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DANS UN PAPI

- Les bénéficiaires de ce financement sont les collectivités territoriales ou leurs groupements.
- Ce financement concerne le risque inondation.
- Le taux maximal de financement est fixé à 50%.
- Les diagnostics de vulnérabilité doivent être inscrits dans un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) pour pouvoir bénéficier des crédits du FPRNM
- Les biens concernés doivent être :
 - des biens à usage d'habitation ou utilisés dans le cadre d'activités professionnelles relevant de personnes physiques ou morales employant moins de vingt salariés (calculé comme le nombre d'employés de l'entreprise et non comme le nombre de personnes présentes sur le site faisant l'objet de travaux),
 - des biens situés dans le périmètre d'un PAPI d'intention ou d'un PAPI,
 - des biens couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles.
- La collectivité doit apporter une participation minimale à hauteur de 20 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable (article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales).

RAPPEL DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

(décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement)

A – RÉCEPTION DU DOSSIER

Délivrance au pétitionnaire d'un accusé de réception. **Aucun commencement du projet ne peut être opéré avant la date de réception de la demande de subvention.**

B – RECEVABILITÉ DU DOSSIER

Lettre de l'administration au pétitionnaire dans un délai maximum de 2 mois² à compter de la date de dépôt. Cette lettre ne vaut pas promesse de subvention.

C – INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Délai maximum de 8 mois à compter de la date de réception de la demande de subvention.

► si avis favorable, notification par courrier de l'arrêté préfectoral d'attribution de subvention. Le pétitionnaire dispose d'un délai de 2 ans à compter de la notification de l'arrêté pour commencer les opérations.

Le pétitionnaire informe le service instructeur du commencement d'exécution des opérations.

Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

Le pétitionnaire dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date prévisionnelle d'achèvement du projet, indiquée dans la présente demande de subvention et reprise dans l'acte attributif de subvention, pour déclarer l'achèvement des opérations. Aucun paiement ne peut intervenir si ce délai n'est pas respecté.

► si avis défavorable, notification par courrier du refus d'attribution de subvention.

²

Ce délai est interrompu lors des demandes de pièces complémentaires